



**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2021**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29  
Pour : /  
Contre : /  
Abstentions : /

**Objet :**  
**CCAS :**  
**représentants de la  
Commune**

**DELIBERATION N° 5**

L'an deux mille-vingt-un, le vingt-six septembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

**Date de convocation : 20 septembre 2021**

**Membres présents** : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - M.EVENE-MATEO - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - C.DOS SANTOS - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - S.JOAOQUIM PINTO - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD - J.RANCE

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

X.BAYLAC donne procuration à L.GUYONNIE

A.DARTIGUES donne procuration à JP ALPHA

J.WEBER donne procuration à C.DOS SANTOS

**Secrétaire de séance** : F. BILLARD

Monsieur le Maire expose que les règles concernant la composition et la mise en place du Conseil d'Administration du CCAS sont fixées par le Conseil Municipal (article L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des familles).

Il indique que le Conseil d'Administration est composé, outre le Maire qui en est le Président de droit, en nombre égal de :

. Au maximum 8 et au minimum 4 membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;

. Au maximum 8 et au minimum 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite indiquée ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que les membres élus par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

Il convient donc de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS et de désigner les représentants de l'assemblée municipale.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré

Fixe à 16 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil Municipal et l'autre moitié nommée par le Maire.

**. La liste « Boucau Convivial et Développement Durable » propose :**

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| . Monia EVENE-MATEO    | . José DOS SANTOS    |
| . Marie José ROQUES    | . Sandrine DARRIGUES |
| . Jean Marie GUTIERREZ | . Simone PUYO        |
| . Alain DARTIGUES      | . Jean Pierre ALPHA  |

**La liste « Boucau Génération Avenir » propose :**

- . Martine BECRET
- . Marie Ange THEBAUD

Désigne après un vote à bulletin secret avec

**19 voix pour la liste « Boucau Convivial et Développement Durable »**

**8 voix pour la liste « Boucau Génération Avenir »**

**2 bulletins nuls**

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| . Monia EVENE-MATEO    | . José DOS SANTOS    |
| . Marie José ROQUES    | . Sandrine DARRIGUES |
| . Jean Marie GUTIERREZ | . Martine BECRET     |
| . Alain DARTIGUES      | . Marie Ange THEBAUD |

membres du Conseil d'Administration du CCAS de Boucau pour la durée du présent mandat.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 27 septembre 2021  
Le Maire,

